

Conditions générales d'utilisation du programme de privilège de Neuville

Le programme de fidélité de Neuville est mis au point et géré par la société DE NEUVILLE, société par actions simplifiée, au capital de 3.600.000,00 EUR, 8 Promenade de la Chocolaterie, 77186 NOISIEL (France), immatriculée au RCS de Meaux sous le N°337.957.328.

Les présentes conditions générales définissent les conditions de participation au programme de fidélité qui permet, en fonction des achats réalisés au sein du réseau de Neuville de cumuler des points donnant droit à des avantages. Une copie des présentes conditions générales d'utilisation peut être obtenue sur simple demande à la caisse des boutiques participantes.

I – Objet

Le programme de fidélité de Neuville, conformément aux conditions générales présentées ci-dessous, a pour objet de faire bénéficier ses titulaires :

- de points fidélité permettant d'obtenir des bons de réduction ;
- d'avantages spécifiques
- et d'offres promotionnelles signalées en boutique.

La carte de fidélité de Neuville n'est en aucun cas un moyen de paiement.

II – Liste des boutiques participantes

Ce programme de fidélité est valable dans les boutiques de Neuville suivantes

III – Renouvellement de l'ancienne carte de fidélité

Pour les clients la possédant, l'ancienne carte de fidélité sera remplacée par la nouvelle carte de Neuville après remise d'un bulletin d'adhésion complété. 5% de remise immédiate seront alors offerts lors du premier passage en caisse suivant ce remplacement sur la totalité des montants des achats antérieurs répertoriés sur l'ancienne carte de fidélité et l'ancienne carte de fidélité sera détruite.

IV – Délivrance de la carte

La carte de Neuville dématérialisée et gratuite. Elle peut être obtenue sur simple demande formulée par écrit au moyen d'un bulletin d'adhésion ou via le formulaire en ligne (dès que disponible sur le site <http://www.chocolat-deneuville.com/>). Ce bulletin papier est disponible à

l'accueil des boutiques de Neuville participant au programme. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent adhérer au programme de fidélité.

La carte de Neuville est strictement personnelle et ne constitue en aucun cas une carte de paiement. La revente, le troc ou l'échange de points de fidélité sont strictement interdits.

Une seule carte peut être obtenue par personne sous réserve des dispositions ci-dessous relatives à la perte ou au vol de la carte.

La durée de validité de la carte de Neuville est illimitée.

V – Fonctionnement du programme

1) Acquisition des points de fidélité

La carte de Neuville permet de cumuler des points lors de chaque achat dans le réseau de Neuville, y compris sur des articles en promotion, sur présentation de la carte ou par identification du client en caisse, sur la base de 1 euro net dépensé = 1 point. L'attribution se fait à l'arrondi inférieur (ex : montant d'achat de 29.50 € = 29 points).

La partie des achats réglée au moyen d'un bon de réduction ne donnera pas lieu à l'attribution de points.

2) Obtention des bons de réduction Fidélité

Dès que le titulaire d'une carte de Neuville atteint un seuil de 100 points de fidélité, il recevra un bon de réduction fidélité d'un montant de 5 euros par tranche de 100 points, valable pour un prochain achat dans les 3 mois. Le solde des points sera automatiquement mis à jour et réduit des 100 points correspondant au bon de 5 €.

Les points correspondants seront débités de son compte.

3) Offre de bienvenue

Lors de l'enregistrement de l'adhésion et de la création de la carte, son titulaire se verra crédité de 20 points pour le renseignement complet de son profil, comprenant l'email, le numéro de téléphone, la date de naissance ainsi que l'adresse postale. Offre valable pour toute ouverture de carte y compris pour les clients qui possédaient déjà une carte de fidélité.

4) Offre anniversaire

Pendant une période d'un mois, correspondant à celui de son anniversaire, chaque titulaire d'une carte de Neuville bénéficiera des offres suivantes :

- doublement des points fidélité correspondant aux achats effectués pendant cette période,

- remise d'un cadeau lors d'une visite en boutique : la remise de ce cadeau ne sera pas liée à une obligation d'achat. Un seul cadeau pourra être obtenu par titulaire d'une carte de Neuville par an.

-

Ces avantages sont réservés aux titulaires d'une carte de Neuville ayant fourni leurs dates de naissance, une adresse postale et/ou email, valides et à jour, lors de leur inscription ou ultérieurement. La période de l'offre sera précisée sur la communication faite au titulaire de la carte.

5) Validité des points et des offres

Points de fidélité : les points de fidélité sont valables pendant 24 mois après le dernier achat effectué en boutique.

Offre de bienvenue : l'offre est valable à la création de la carte de fidélité, mais également si le titulaire fournit son numéro de mobile et/ou son adresse e-mail ultérieurement à l'adhésion. Cette offre ne sera pas renouvelée si le titulaire perd sa carte et qu'une nouvelle carte de fidélité lui est attribuée.

6) Consultation des points

Le solde des points cumulés est visible sur les tickets de caisse ou directement sur notre site internet.

7) Utilisation des bons de réduction fidélité

Les bons de réduction sont utilisables sur tous les produits en vente en boutique, même ceux en promotion. Les bons de réduction fidélité sont cumulables entre eux, sauf mention contraire présente sur un ou plusieurs des bons. Aucun rendu de monnaie ne sera possible sur un achat payé intégralement avec un ou plusieurs bon(s) de réduction fidélité.

Les bons de réduction fidélité devront être présentés en caisse au moment de l'achat. Les bons de réduction fidélité sont valables 3 mois à partir de leur date d'édition.

Lors d'un achat avec un bon de réduction, le montant du bon ne sera pas pris en compte dans le calcul de points.

VI – Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité de Neuville & moi, le client pourra se présenter en boutique et demander une nouvelle carte. Les points cumulés sur l'ancienne carte seront automatiquement transférés sur la nouvelle.

VII – Changement de coordonnées du titulaire

Tout changement d'adresse, de nom ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifiée en boutique ou sur le site Internet (?) dès que disponible. Le titulaire garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

VIII – Modification ou arrêt du programme de fidélité

La société DE NEUVILLE se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent programme de fidélité, de l'écourter, de l'interrompre ou de l'arrêter. Ces situations seront portées à la connaissance du titulaire par tout moyen jugé utile par la société DE NEUVILLE.

En cas d'arrêt du programme, la société DE NEUVILLE accordera un délai d'un mois calendaire au titulaire pour atteindre le nombre de points requis et/ou retirer son cadeau et/ou bénéficier de son bon de réduction fidélité. Passé ce délai, les points acquis seront définitivement perdus.

IX – Responsabilité

La société DE NEUVILLE est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnements de la carte de fidélité de Neuville & moi, quelles que soient leurs causes. La société DE NEUVILLE fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à chaque adhérent, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de points. En cas de contestation du montant cumulé, seules les informations contenues dans la base de données de la société DE NEUVILLE feront foi.

X – Informatique et libertés

En validant son inscription au programme de fidélité de Neuville et moi, le titulaire consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par la société de Neuville. Les données personnelles qui sont collectées sont obligatoires et nécessaires pour bénéficier des avantages du programme de fidélité de Neuville et permettent à de Neuville de mieux connaître chaque membre pour mieux lui adresser des informations et des offres ciblées en fonction de ses achats, de ses centres d'intérêt et de ses attentes.

En vertu de la loi Informatique et Libertés n°78-07 du 6 janvier 1978, le client est informé que les informations recueillies au bulletin d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la carte de Neuville.

La société de Neuville a procédé à la déclaration de son fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données personnelles collectées dans le cadre du présent programme de fidélité font l'objet de traitements informatiques, et ce dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur. De Neuville se réserve toutefois le droit de les transmettre à des tiers après accord préalable du client

Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les renseignements le concernant, détenus par la société de Neuville et qui font l'objet d'un traitement informatique. Il dispose également d'un droit de s'opposer à leur transmission à des

tiers, d'un droit de s'opposer sans frais à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement tel que défini à l'alinéa 3 de l'article 2 de ladite loi. Pour cela il suffit de faire une demande écrite à la société DE NEUVILLE : Service Fidélité Consommateurs - 8, Promenade de la Chocolaterie – 77186 NOISIEL (France).

La demande d'opposition à toute forme de traitement entraînera la radiation du titulaire de la carte de Neuville concernée, lesdites informations étant nécessaires à la gestion du programme.